

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 03 MARS 2017 A 18H30

L'an deux mil dix sept, le 03 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

24 février 2017

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Alain Reine, Isabelle Ridel, Dominique Sancier

En exercice : 15

Nbre de Conseillers

Monsieur Mickaël Quibel a quitté l'assemblée après le deuxième point

Présents : 15

Pouvoir de M Quibel Mickaël à M. Hébert Julien

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric Lebourg

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Discussion sur l'avenir du SIVOS
3. Prise d'un mandat de vente pour les parcelles du lotissement « De Clercy »
4. Lotissement « De Clercy », autorisation de démolition du bâtiment et forages
5. Réflexion sur l'acquisition du terrain parking-cimetière, décapage et étude de cavités
6. Bilan sur le recensement
7. Etablir les plannings pour les élections
8. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

- Désignation d'un délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

1. Discussion sur l'avenir du SIVOS

Monsieur Letellier donne la parole à Monsieur Mickaël Quibel, président du SIVOS d'Ouville-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil.

Celui-ci expose la situation du SIVOS à ce jour :

- 51 élèves se répartissent sur 3 classes
- Une classe maternelle comprend 7 « petite section » et 13 « moyenne section »

- Une 2^{ème} classe comprend 15 enfants répartis sur « grande section », CP et CE1
- Une 3^{ème} classe sur Ambrumesnil comprend 16 élèves de CE2, CM1 et CM2

Le SIVOS a compté 16 départs l'année dernière pour rejoindre en majorité le collège Cocteau d'Offranville. Malgré cela, une fermeture de classe a été évitée. A la rentrée de septembre 2016, des réunions entre élus et professeurs des écoles ont été entreprises pour trouver des solutions d'avenir. Cependant, lors d'une réunion le 8 février dernier, Monsieur Butel, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (I.D.E.N.) a annoncé aux maires concernés une fermeture probable de la classe d'Ambrumesnil à la rentrée 2017. Le SIVOS serait alors composé de deux classes dont une maternelle à 23 enfants, petite, moyenne et grande section ainsi qu'une classe unique à 5 niveaux CP, CE1, CE2, CM1, CM2 à 30 enfants.

Le vendredi 10 mars, une réunion invitant les parents sera organisée à Ouville-la-rivière pour leur demander leur ressenti par rapport à cette nouvelle organisation. Une autre sera organisée avec les parents de la commune pour qu'ils puissent émettre leur avis. (Date à déterminer).

La décision finale sera arrêtée le mardi 21 mars par l'inspection académique. Suite à celle-ci, une réunion avec les membres du SIVOS aura lieu le mercredi 21 mars à Ambrumesnil.

Monsieur Letellier remercie Monsieur Quibel pour son exposé et ajoute qu'à ce jour, 51 élèves fréquentent le SIVOS alors que 60 voire plus seront nécessaires pour conserver les 3 classes. L'année passée, l'I.D.E.N. avait mis en garde le SIVOS et laissé une année aux élus pour qu'une solution soit proposée en vue d'élargir notre SIVOS avec nos voisins notamment Quiberville, Longueil et Sainte Marguerite sur Mer. A ce jour, les négociations ne sont toujours pas abouties et la fermeture annoncée semble inévitable. Monsieur le Maire revient sur le nombre de jeunes Ambrumesnilais en âge d'être scolarisés en primaire :

- 18 sont scolarisés sur le SIVOS
- 24 ont fait le choix d'une école sur le bassin dieppois

Difficile pour la municipalité de défendre le maintien de l'école sachant que les parents font le choix de scolariser leurs enfants à l'extérieur.

Les services de l'Etat, l'inspection académique et la préfecture s'opposent au maintien d'une classe isolée. Leur argumentaire est le suivant :

- Mutualisation des moyens pour parvenir à des économies budgétaires
- Le remplacement d'un professeur des écoles reste un sujet de préoccupation
- Le travail en équipe est impossible
- La sécurité des enfants n'est pas optimale
- L'intégration sociale est freinée
- Les conditions sanitaires ne sont pas convenables

Devant cette problématique, le président du SIVOS et Monsieur le Maire ont deux solutions de substitution à proposer :

- Scolariser les enfants sur Offranville ; l'unanimité des membres du conseil adhère à ce projet
- Poursuivre sur le SIVOS avec la maternelle et une classe unique à 5 niveaux sur Ouville-la Rivière

La première solution implique la dissolution du SIVOS d'un commun accord de tous ses membres, Monsieur Thélu, maire d'Ouville, laisse planer un doute sur cette hypothèse.

La dissolution entraînerait des problèmes au niveau :

- De la gestion du personnel
- D'un coût non négligeable pour le démontage du préfabriqué

- D'une réflexion pour organiser le transport des enfants

Un rendez-vous a été demandé auprès de Monsieur le sous-préfet pour qu'il donne des réponses à ces deux cas de figure.

Monsieur Letellier rappelle qu'une réunion à Ouville pour les parents du SIVOS est prévue le vendredi 10 mars et que dans un futur très proche les parents d'Ambrumesnil seront invités pour échanger et se prononcer une solution.

Le conseil départemental de l'éducation nationale se prononcera le 21 mars prochain et la décision sera ensuite officialisée par Madame la préfète.

Monsieur Quibel quitte l'assemblée.

2. Adoption du compte rendu du vendredi 20 janvier 2017

Monsieur le Maire, revient sur différents points du compte-rendu :

- Suite au choix de l'entreprise EUROVIA pour les travaux du lotissement « De Clercy », la première réunion de travail est prévue le jeudi 9 mars 2017 à 14 heures dans la salle du conseil. La commission de travaux est invitée à participer à celle-ci. Monsieur Letellier cite les membres de cette commission. Mesdames Angélique Letellier, Pascale Moka et Monsieur Julien Hébert informent qu'ils pourront être présents.

- Contrat d'aide à l'emploi : la commission du personnel a reçu Monsieur Quentin Renier le lundi 27 février 2017 pour faire le bilan de ses deux années passées. Il lui a été signifié que son contrat prenait fin en juin prochain et que la commune n'était pas en mesure de le prolonger. Monsieur le Maire lui a proposé son aide pour intervenir auprès d'employeurs potentiels et de rester en contact avec lui pour toutes solutions ou aides possibles. Celles-ci ont été exposées à l'intéressé lui-même.

- Une commande « guirlandes de Noël » a été passée en accord avec les adjoints pour un prix promotionnel intéressant.

- L'achat d'un lave-vaisselle professionnel a été évoqué avec Monsieur Lemerrier de Thil-Manneville, coût approximatif H.T. : 4 325 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à **l'unanimité**.

Vote du rajout à l'ordre du jour

Désignation d'un délégué auprès de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET)

Monsieur Le Maire expose que la Communauté de Communes « Terroir de Caux » et tout particulièrement la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) demande aux communes adhérentes de bien vouloir désigner un délégué par commune.

Monsieur Letellier se propose pour être le représentant.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour que Monsieur Letellier soit le représentant de la commune d'Ambrumesnil au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET)

3. Prise d'un mandat de vente pour les parcelles du lotissement « De Clercy »

Sur les sept parcelles du lotissement « De Clercy », trois restent actuellement disponibles.

Maître Vannier d'Ouille-la-Rivière propose un mandat de vente non exclusif.

L'acquéreur serait alors redevable d'une taxe de 6% T.T.C. soit environ 3000 €.

Pour autant, la mairie garderait toujours la maîtrise de la vente.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour attendre qu'une publicité soit faite en amont avant de mettre en place un mandat de vente

4. Lotissement « De Clercy », autorisation de démolition du bâtiment et forages

Le terrain incluant le bâtiment est actuellement retenu mais le futur acquéreur ne souhaite pas le conserver en l'état. Il demande à la mairie la possibilité de le démolir.

La parcelle comprenant une suspicion de cavité est pour le moment délaissée.

Suite à une entrevue avec Monsieur Lamarre du cabinet ALISE, celui-ci serait susceptible de faire un prix préférentiel s'il était suffisamment prévenu à l'avance pour faire ce travail en même temps qu'un autre chantier.

Les forages se montent à 3 816 € T.T.C.

Monsieur Letellier demande à Monsieur Julien Hébert la possibilité d'aplanir le talus le long de cette parcelle avant l'intervention de la foreuse.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour la destruction du bâtiment

VOTE pour que le cabinet ALISE effectue les forages sur l'indice N°132

5. Réflexion sur l'acquisition du terrain parking-cimetière, décapage et étude de cavités

Une réunion a eu lieu en mairie le jeudi 9 février dernier en présence de Monsieur Paté, Monsieur Byhet et le cabinet ALISE.

Monsieur le Maire a relancé Monsieur Paté concernant la levée de cavité chez Monsieur Byhet. Les travaux consisteraient à descendre dans un puits pour y passer une caméra à la recherche d'un possible début de chambre.

Le cabinet ALISE lui a envoyé un devis pour lequel il semblerait d'accord.

Concernant le terrain de football, Monsieur Paté est en contact avec son notaire pour établir une promesse de vente pour la partie en bout du terrain qui intéresse la commune pour une homologation du terrain en coupe de France.

Il reste à délibérer sur les travaux d'investigation par décapage sur la parcelle de Monsieur Bertout.

Montant des travaux : 2 000 €, plantations comprises.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour que le cabinet ALISE effectue les forages sur l'indice N°66 sur la parcelle de Monsieur Bertout

6. Bilan sur le recensement

Monsieur le Maire tient particulièrement à remercier Madame Magalie Salles pour son travail irréprochable.

Il y associe Madame Anne-laure Barré qui était son coordinateur.

Monsieur Letellier regrette seulement le manque de disponibilité de certains habitants.

Il ressort de ce recensement une population municipale de 472 habitants à laquelle il faut ajouter le nombre de 7 habitants représentant la population comptée à part (étudiants, personnes âgées en maison de retraite...), ce qui arrête la population totale d'Ambrumesnil à 479 habitants.

Une baisse de 24 personnes est à noter si on prend en compte le chiffre l'INSEE de 503 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Pour Monsieur le Maire, cette diminution a un impact négatif sur :

- Les écoles
- Le nombre de conseillers au sein du conseil municipal (11 à la place de 15)
- La diminution des indemnités des élus
- La diminution de certaines dotations
- Le nombre d'adjoints autorisé ne serait plus de 3 mais 2

Une raison à cette baisse est que sur 221 logements recensés, il y a 11 maisons vacantes, 9 résidences secondaires et 4 gîtes pour 94 résidences principales.

Monsieur Letellier expose que le conseil municipal doit se poser des questions sur l'avenir du village et trouver une dynamique à celui-ci.

Et de proposer de contacter des propriétaires pour acquérir du foncier et partir sur un nouveau lotissement, peut-être à caractère social, quand le lotissement « De Clercy » sera terminé.

Bon nombre de conseillers estime que nous avons suffisamment de logements sociaux et se détermine plutôt vers l'acquisition de terrains privés.

Cette réflexion reste en suspens et sera remise à l'ordre du jour en cas d'opportunité.

7. Etablir les plannings pour les élections

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017. Monsieur Letellier demande aux conseillers d'arrêter dès à présent leur tour de garde lors de ces deux journées. Le tableau de garde, une fois complété, sera envoyé à chacun des conseillers pour validation et rappel.

8. Questions diverses

- Monsieur le Maire distribue aux conseillers une invitation du Maire d'Hermanville, Madame Myriam Delaunay, à participer à la randonnée cycliste des élus le dimanche 14 mai prochain à 15 heures

- En vue des prochaines élections législatives en date du 11 et 18 juin 2017, Madame Marie Le Vern, Députée et Conseillère Départementale du canton d'Eu et Monsieur Patrick Martin, Maire de Petit Caux, seront présents en mairie le mercredi 8 mars à 9h15. Le conseil municipal ainsi que la population sont invités s'ils le désirent, à venir poser leurs questions .

- La commission de finances pour travailler sur le budget 2017 est arrêtée à la date du lundi 20 mars 2017 à 18 heures en mairie

- Pose de la fibre optique dans le village : deux conseillers précisent que les entreprises effectuant ce travail se sont installées sans permission sur le terrain de M. et Mme RENAULT

- Monsieur le Maire expose que la rue Vasse va être refaite dans le courant de l'année

- Monsieur Julien Hébert demande s'il est possible de refaire le marquage au sol de la stop « rue de l'Eglise »

- Il demande aussi s'il est question d'installer une borne électrique sur la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y en aura pas, que celles-ci seront installées sur les axes à grande circulation plutôt que dans les communes rurales

- Attribution de la première fleur : un panneau « village fleuri » comportant une fleur, que la commune pourra implanter à l'entrée du village, sera remis lors de la cérémonie de remise des prix qui devrait avoir lieu courant avril ou mai 2017

- Madame Isabelle Ridel revient sur la dissolution du syndicat de collège d'Offranville. Monsieur Letellier lui explique que Madame Vandecandelaere, Maire d'Offranville et présidente de ce syndicat, a prévu une réunion prochainement mais qu'en tout état de cause la commune a reçu l'arrêté de la préfète qui atteste de la dissolution de ce syndicat

- La prochaine date de conseil municipal est arrêtée au vendredi 31 mars 2017 à 18h30 pour le vote du compte administratif et du budget de la commune ainsi que pour ceux de l'eau et l'assainissement

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.